

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
12 Décembre 2022

OBJET DE LA
DELIBERATION

SERVICES CIVIQUES
CONVENTION
D'ENGAGEMENTS
AVEC SERVICE CIVIQUE
SOLIDARITE SENIORS (SC2S)

Séance ordinaire du 12 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le Douze Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 Décembre 2022 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de Mme POCLET Dominique) Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred. M. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Arrivée en cours de séance à 19H08) (Proc de Mme CASSEZ Laetitia) M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de Mme LEWILLE Laura) MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. (Proc de M. DEBEAUMONT Pierre). MM HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mmes DIOUANI Sarah. MADAU Graziella. (Arrivée en cours de séance à 19H08)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoir : Mmes POCLET Dominique. CASSEZ Laetitia. CABOCHE Cécile. M DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura.

Absents excusés sans pouvoir : MM THERY Éric. DEVLEESCHAUWER Nicolas

Secrétaire de Séance : Mme DIOUANI Sarah

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite accueillir deux jeunes en service civique solidarité séniors au sein de sa structure, afin notamment de renforcer l'action engagée auprès des séniors.

Leurs missions principales consisteront à rendre visite aux séniors, à faire connaître les différentes actions mises en œuvre par le CCAS en direction des personnes âgées, à les accompagner dans leurs démarches administratives et faciliter leur quotidien (aide aux courses).

Afin de nous engager dans cette action, il convient de signer une convention d'engagements réciproques « Service Civique Solidarité Séniors » ayant pour objectif de construire ensemble la mise en œuvre du CS2S en développant l'offre de mission d'intérêt général de qualité, en rendant les missions accessibles à tous les jeunes quel que soit leur niveau d'étude et en leur faisant vivre une expérience d'engagement enrichissante et utile.

La signature de cette convention dispense par ailleurs la Commune de déposer un dossier de demande d'agrément au titre du dispositif du service civique auprès de la

Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale en assurant le portage administratif et juridique des jeunes via une intermédiation spécialisée « grand âge ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission « Communication Action Sociale et Solidarité Seniors Vie des Quartiers » du 13 Septembre 2022,

Et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible.
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'Engagement réciproques, ci-annexée et tous documents y afférents.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20221212-DEL08121220